

Legation Suisse  
ITALIE

Florence ce 26 mars 1869.

La Circulation  
1. 4. 69  
M.

Monsieur le Président et Messieurs,

Un article remarquable a paru ces jours-ci dans le N<sup>o</sup> 77 de „la Correspondance italienne“, du 19 courant. Comme ce journal est rédigé dans les bureaux du Ministère des affaires étrangères, je crus de mon devoir de vous en donner connaissance, après toutes-foi m'être assuré que l'article contenait réellement la pensée du Gouvernement, ce qui me fut affirmé par le Directeur général au Ministère des affaires étrangères et aujourd'hui même par le Ministre des travaux publics, en ajoutant que les Ministres d'Italie à Berne, à Berlin, à Carlsruhe, à Stuttgart et à Munich ont reçu des instructions analogues.

Le Président du Conseil ne m'avait pas parlé du passage des Alpes depuis quelques tems. Il y a quelques mois il était revenu à la charge sur les difficultés de s'entendre avec la Suisse, en ajoutant que S. A. R. le G. Duc de Baden, qui avait séjourné ici quelques semaines au commencement de l'hiver, avait également exprimé ses regrets qu'il fût si difficile de s'entendre avec la Suisse sur ce sujet. Je lui répondis que je vous avais fidèlement rapporté la conversation



du mois de juillet (Voi<sup>r</sup> mon rapport daté de Gironio du 16 août) mais que nous n'avies pas cru à propos de me donner des instructions ultérieures. Quant au G. Duc (le Général Mandrua de Baden je lui dissi qu'il m'avait bien parlé avec intérêt du passage des Alpes, mais qu'il ne s'était aucunement plaint.

D'après les idées du Ministère le plus pour l'anticipation de la percée du Mont-Cenis à payer par la France, n'étant plus disponible; sa contribution à l'entreprise de la voie ferrée du S.<sup>t</sup> Gothard ne saurait dépasser la moitié des 90 millions nécessaires; avec l'aide des provinces et des villes intéressées au passage des Alpes suisses on pourrait arriver en Italie à un chiffre d'à-peu-près 46 millions de subside. Dans ce chiffre sont comprises les sommes votées par Gènes et par Milan et les 10 millions imposés à la société de la haute Italie. Mais celle-ci, en possession du Sammering, du Brenner et du Mont-Cenis, ne les donnera qu'à son corps défendant, tout passage suisse étant considéré comme une concurrence. Ce sera un obstacle redoutable à surmonter, car cette compagnie est puissante, et ajoute à toute occasion des lignes à son réseau. Récemment elle a obtenu la cession de la ligne de Turin à Savone, et de Pistoie à Florence, de Pistoie alla Spezia, à Gènes et à Nice. Son réseau embrasse maintenant toutes les lignes au Nord de Florence avec station dans la Capitale. Et bientôt une nouvelle ligne viendra s'ajouter de Modène à Mantoue.

Cette dernière est en rapport avec le tronçon que l'on propose d'établir au delà des Alpes entre Rosenheim et Waldshut et avec les améliorations que l'on introduira dans les courses, de Bénédict par le Brenner à Ostende et à Berlin.

La conférence qui devait se réunir le 3 avril entre les délégués de l'Italie et des États Allemands à Florence, a été déditée, l'Angleterre ayant craint de froisser les intérêts français en promettant sa valise des Indes, mais il est probable qu'elle n'est que remise. On attendait une conférence préliminaire aura prochainement lieu à Stuttgart entre les délégués des États Allemands.

Passant au passage des Alpes, vous aurez vu que la Commission du budget militaire (voir le rapport imprimé de la Commission de la Chambre que je vous ai récemment envoyé) y faisait allusion en encourageant le Gov.<sup>t</sup> à mettre la main à cette affaire. Les commissions des deux chambres qui ont examiné nos traités ont fait des allusions pareilles. L'idée d'avoir un passage neutre par la Suisse est populaire en Italie sous tous les rapports: on espère aussi que ce passage contribuera à diminuer l'énorme subside de 55 millions prévu au budget pour les lignes qui sont au-dessous du rendement garanti par l'État. Agréez, M<sup>r</sup>. le Pr<sup>s</sup>. et M<sup>rs</sup>. l'expression de ma haute considération.

Annexe le N<sup>o</sup> 47 de la Correspondance italienne.  
du 19 mars 1869

J. B. Pioda



1295

Bundesrath vom 5 April 1869

Konenz 26 J.

ad actas